

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2015)
Heft: 4

Artikel: Une instruction crédible et adaptée
Autor: Nager, Franz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ci-contre et pages suivantes :
Démonstration de fouille de maisons. Bat
car 1, Sion, 20.06.2015.
Photo © A + V.

DEVA

Une instruction crédible et adaptée

Br Franz Nager

Chef du projet commandement de l'instruction (jusqu'au 30.06.2015)

Dans une armée de milice l'instruction des cadres revêt une importance toute particulière. Elle joue un rôle déterminant dans la capacité d'instruire et de conduire efficacement la troupe. L'instruction de base et les services de perfectionnement de la troupe, les cours de répétition, sont la clé de voute d'un système qui doit garantir l'accomplissement des tâches constitutionnelles de notre armée.

Dans ce contexte, le système actuel, évolution de l'Armée XXI (A XXI) et de l'Etape de Développement 08/11 (ES 08/11), ne permet pas aux cadres d'effectuer une école de recrues complète et d'accomplir un service pratique adéquat. Par conséquent, les jeunes chefs de section et de groupe manquent de maîtrise technique sur les systèmes d'armes, ainsi que d'exemples et d'expérience personnelle dans la conduite militaire. La qualité et l'intensité de l'instruction en sont directement affectées.

Le Développement de l'Armée (DEVA) avec son modèle d'instruction optimisé va permettre de remédier par étape et progressivement à certaines lacunes constatées durant l'A XXI et l'ES 08/11. Si le modèle d'instruction repose sur quatre éléments centraux, cet article ne se concentre que sur les deux premiers :

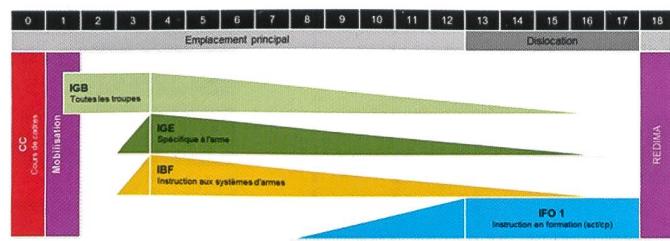
- le service d'instruction de base (SIB), c'est-à-dire l'école de recrues, l'instruction et la formation continue des cadres ;
- le service d'instruction des formations (SIF), comprenant les cours de cadres et les cours de répétition ;
- les services particuliers d'instruction comme les exercices d'état-major (ex EM), les rapports (rap) et services d'arbitrage (S arb) ;
- Les services d'instruction complémentaire (SIC).

L'adaptation du modèle d'instruction doit permettre en première priorité d'améliorer l'instruction des cadres, en particulier des sous-officiers, sous-officiers supérieurs et officiers subalternes. Si certaines mesures, comme le retour à deux départs par année ou l'accomplissement

integral d'une école de recrues pour les cadres, comme recrue et comme service pratique, ne sont que peu discutées, d'autres, comme des cours de répétition de deux semaines, sont politiquement âprement débattues. Dans tous les cas, il est indispensable de considérer qu'elles s'inscrivent dans un modèle global.

Instruction de base

Le DEVA prévoit de revenir à deux écoles de recrues par année (trois jusqu'à présent), la première débutant mi-janvier et la seconde mi-juin. La durée de l'instruction est ramenée à 18 semaines contre 21 aujourd'hui. En évitant un chevauchement des écoles, les futurs cadres peuvent accomplir intégralement une école de recrues et gagner ainsi une expérience personnelle en plus de la maîtrise technique des systèmes d'armes. Ils peuvent ensuite effectuer un service pratique complet sur l'ensemble d'une école de recrues. De cette façon, le manque d'expérience des cadres en terme de conduite et de connaissances techniques est corrigé de manière adéquate.



L'école de recrues garde une structure usuelle. Après un cours de cadres et une courte phase de mobilisation durant laquelle les recrues reçoivent leur matériel personnel et de corps, ainsi que leur arme de service, débute l'Instruction Générale de Base (IGB). Dès la 3^e semaine, le militaire entame l'Instruction Générale Étendue (IGE), spécifique à son arme d'incorporation, et l'Instruction de Base Spécifique à la Fonction (IBF), c'est-à-dire aux systèmes

d'armes. À partir de la 13^e semaine, l'école de recrues part en dislocation afin d'effectuer l'Instruction en Formation (IFO 1). Les chefs de section, de groupe et les recrues sont alors formés dans le cadre d'exercices de tir et de combat jusqu'au niveau section, voire dans certains cas compagnie. Pour finir, l'école retourne sur son lieu de mobilisation afin de rétablir ses véhicules et son matériel avant le licenciement final.

La complexité des matériels et systèmes d'armes, ainsi que les exigences quant aux processus tactiques de l'environnement opérationnel moderne, nécessitent un minimum de 18 semaines d'instruction. Elles permettent d'atteindre pleinement le niveau d'engagement de la section et d'effectuer les premiers exercices dans le cadre de l'unité (secteur d'attente, marche, etc.), ainsi que pour les officiers d'exercer les activités et le rythme de conduite. La base minimale pour incorporer les recrues dans les corps de troupe (bataillons et groupes) est ainsi atteinte. Une durée de formation plus courte aurait un impact direct sur la qualité des cadres et sur l'état de préparation général de l'armée. Elle ne serait plus en mesure de remplir les tâches constitutionnelles qui lui sont imparties.

Le DEVA prévoit également une flexibilisation quant à l'accomplissement du service par les conscrits. Cette flexibilisation, ainsi qu'un régime particulier pour les cadres entamant une formation universitaire ou dans une haute-école (HES), permet d'harmoniser l'accomplissement de l'école de recrues avec la formation professionnelle et académique.

Instruction des cadres

Grâce à l'adaptation du modèle d'instruction, la sélection des futurs cadres peut être approfondie et étendue.

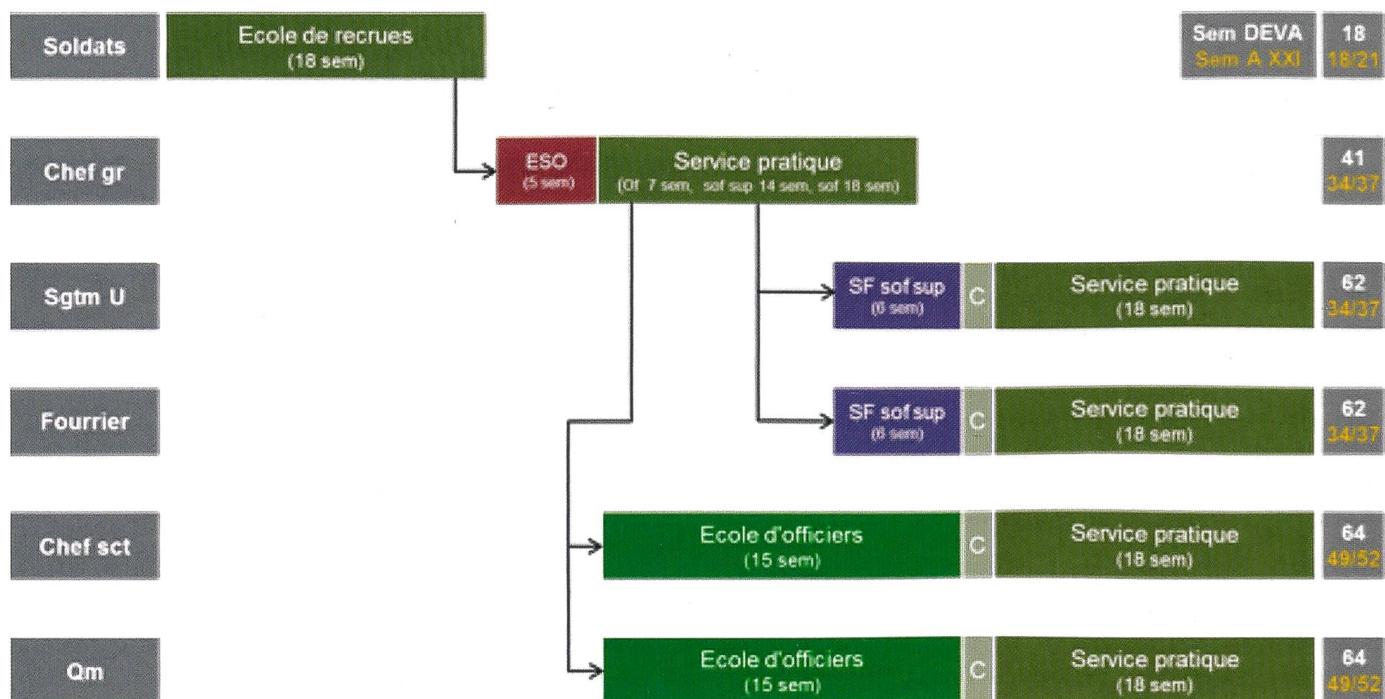
Malgré la durée plus courte des écoles de cadres, l'école de sous-officiers ne durant plus que cinq semaines (neuf aujourd'hui), et du fait que la maîtrise technique a été acquise lors de l'école de recrues, la formation des cadres peut se concentrer principalement sur la conduite.

Les recrues qui reçoivent une proposition à l'avancement, au plus tard en 16^e semaine, commencent leur formation de sous-officier, chef de groupe, dès la fin de leur école. Cette instruction courte mais intensive leur permet d'intégrer l'école de recrues suivante afin d'y effectuer un service pratique complet.

Les candidats officier sont encore évalués pendant l'école de sous-officiers et le service pratique durant lequel ils reçoivent une proposition au plus tard jusqu'en 7^e semaine. Ensuite, ils intègrent directement l'école d'officiers pour 15 semaines avant de rejoindre, fraîchement promus lieutenants, une nouvelle école de recrues pour y accomplir leur service pratique final. Le stage central de formation pour officiers (A XXI) disparaît et son contenu est instruit durant l'école d'officiers au sein des formations d'application (FOAP).

Les futurs commandants d'unité ne sont pas oubliés dans le DEVA. Les adaptations prévues au modèle d'instruction leur permettent de gagner en expérience et en maturité (militaire) avant leur premier cours de répétition comme commandant. En effet, après la réussite du stage de formation au commandement 1 (SFC 1) et l'accomplissement du stage de formation technique 1 (SFT 1), les futurs commandants, alors premiers lieutenants, effectuent un service pratique de 19 semaines (cours de cadres et école de recrues). Pour répondre aux besoins de l'économie privée et des différentes activités civiles toujours plus exigeantes, ce paiement de galons peut être fractionné en deux parties.

Le modèle de service proposé dans le DEVA.



Cours de répétition et modèle de service

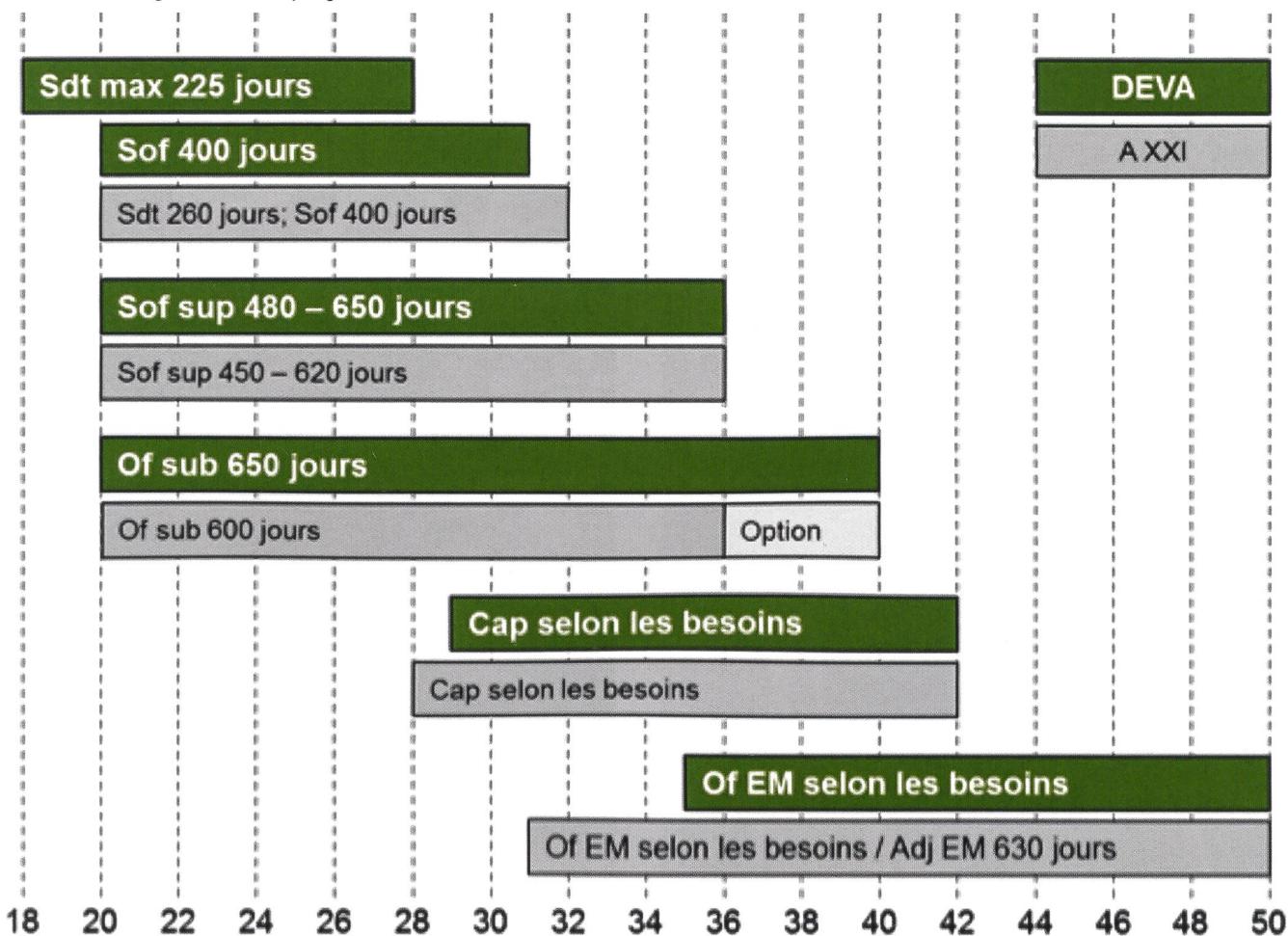
L'adaptation aux besoins d'une économie globalisée et dynamique, ainsi qu'au modèle actuel de la formation académique est indispensable afin de maintenir l'attractivité du système de milice. Cela requiert certains changements quant à la durée des cours de répétition et au modèle de service. Une formation et un entraînement militaire plus flexibles, mais plus intenses sont nécessaires.

En principe, le DEVA prévoit que les soldats, appointés et sergents accomplissent après leur école de recrues, respectivement leur service pratique, six cours de répétition à deux semaines (13 jours). L'instruction en formation jusqu'au niveau de l'unité étant primordiale, les cadres participent à un cours de cadres préparatoire pouvant durer jusqu'à une semaine. Cependant, à intervalles réguliers, des cours de répétition de trois semaines (19 jours) sont planifiés. Ces cours particuliers ont pour but d'entraîner le combat interarmes et les processus de conduite et d'engagement bataillonnaires. Le parlement, quant à lui, s'oriente clairement de manière générale sur des cours de répétition à trois semaines et ce afin de garantir un niveau de préparation de base supérieur des unités et des corps de troupe.

Outre les cours de répétition, le DEVA prévoit de (ré) instaurer les cours tactiques-techniques (CTT) pour tous les cadres jusqu'au niveau corps de troupe. Ces CTT ont lieu tous les deux ans séparément des cours de répétition et durent de 2 à 5 jours en fonction du grade. Les cours sont organisés et dirigés par les grandes unités. L'instruction est orientée sur la conduite et l'utilisation des moyens de conduite à tous les échelons.

Ce nouveau modèle de service favorise une entrée plus souple dans la vie militaire et un accomplissement optimisé de l'obligation de servir. En effet, après son recrutement et l'affectation à une fonction militaire, la recrue peut accomplir de manière flexible son école de recrues entre sa 19^e et 25^e année (révolue). Une fois l'école de recrues accomplie, le soldat est incorporé dans une unité pour une période de neuf ans durant laquelle il doit accomplir six cours de répétition. Les officiers subalternes accomplissent 650 jours de service, mais ils restent cependant incorporés jusqu'à l'âge de 40 ans (capitaine 42 ans) favorisant ainsi l'attractivité de poursuivre une carrière militaire. Les officiers d'état-major continuent de servir jusqu'à 50 ans.

Jours de service et âge de libération par grade et fonction.



La Colonne du chef de l'Armée

DEVA

Chers cadres,
Chères lectrices, chers lecteurs,

Les indicateurs étaient au vert. Le Conseil des Etats avait approuvé le DEVA par 32 voix contre 3 et, au Conseil national aussi, il ne semblait pas y avoir de désaccords insurmontables concernant le contenu. Ces éléments me donnent bon espoir car j'y vois un signe que nous sommes sur la bonne voie. Le fait que le débat politique reparte pour un tour n'est pas à déplorer: il s'agit du fonctionnement normal de notre système politique. Et si cette procédure permet de mieux asseoir le DEVA, nous en profiterons tous.

Au niveau du contenu, les désaccords très peu nombreux attestent du bon travail accompli par les collaborateurs et les organisations de milice. La divergence porte en effet principalement sur le financement. La question est de déterminer la manière dont le budget doit être défini et où les montants doivent être inscrits. L'incertitude au niveau du financement se manifeste également dans les discussions menées au sein du Conseil fédéral au sujet d'un nouveau programme d'économies. Au final, le débat en cours a pour conséquence de repousser le lancement de la mise en œuvre du DEVA au 1^{er} janvier 2018. L'armée n'a pas à se mêler du processus politique. Elle mettra en application ce que la politique aura décidé. Cependant, il faut tenir compte du fait que le DEVA est un paquet complet avec des ressources et des prestations prévues. Si la réduction du budget devait être importante, nous risquerions de devoir adapter les valeurs de référence du DEVA. Etant donné que la planification actuelle prévoit déjà d'importantes économies sur les frais d'exploitation, des économies supplémentaires concerneraient principalement les investissements, et donc le comblement de lacunes.

Je vais tout faire pour que le DEVA reste, au final, un paquet honnête. De fait, chers cadres, vous pourrez accomplir vos obligations militaires au sein d'une armée crédible.

Cdt C André Blattmann
Chef de l'Armée



Conclusion

Le système d'instruction du DEVA doit permettre aux cadres de gagner à nouveau en expérience, d'une part lors de leur formation, plus courte mais plus intense, et d'autre part lors de leur service pratique. Des cadres mieux formés favorisent une instruction de qualité lors des cours de répétition et des objectifs ambitieux mais réalisables peuvent être atteints même dans un temps plus restreint. Une instruction crédible et des cadres engagés engendrent un sentiment positif et d'appartenance faisant naître de nouvelles vocations et garantissant à l'armée une relève de qualité et une image positive dans la population.

De plus, le «nouveau» modèle de service permet à l'armée de s'adapter de manière optimale aux réalités du monde économique et aux exigences accrues de la formation professionnelle et académique. Ce modèle de service et d'instruction autorise une réduction de la durée du service militaire obligatoire de 260 à 225 jours pour les soldats et ce sans pour autant préférer la qualité de l'instruction et l'état de préparation de base de l'armée.

F. N.

